

## Documentaire : « *Travail, salaire, profit* »

Extraits du documentaire économique/philosophique  
Arte-TV, 2019  
de Gérard Mordillat

Les six volets abordés :

- *Travail, salaire, profit - Travail*
- *Travail, salaire, profit - Emploi*
- *Travail, salaire, profit - Salaire*
- *Travail, salaire, profit - Capital*
- *Travail, salaire, profit - Profit*
- *Travail, salaire, profit - Marché*

---

### *Travail, salaire, profit - Travail*

Le “travail” est l’activité du genre humain durant tout le paléolithique\*, et depuis il n’a pas cessé d’évoluer.

Aujourd’hui, les réalités que couvre ce terme “travail” sont parfois et souvent très nuancées, voire bien différentes.

En français, il est synonyme de peines et difficultés (« trabs » lat., a donné « entraver », l’idée de contrainte y est bien présente) dans l’effort, alors que le terme anglais implique la notion de “créativité”, les deux sens ne se contredisant pas.

On considère à tort que la souffrance est une propriété du travail – la preuve : tripalium –, on laisse entendre qu’il y a là une fatalité, et qu’il n’y a donc rien à y faire, ce qui est faux.

Le sens de “travail” ne renvoie pas en lui-même à une forme de compétence particulière jusqu’à l’âge industriel, auparavant le terme employé était “œuvrer”, d’où vient “ouvrier”, soit celui qui œuvre, ce faisant, puisant dans un savoir et des compétences qu’il a incorporés en lui-même.

09 : 10 Olivier FAVEREAU – Économiste

— Constat un peu troublant, il y a un silence sur le contenu du travail en terme économiste, et sa perception en est un rendu en négatif. Travailler pour pouvoir consommer, travailler c’est perdre son temps, ce qui nous use, nous fatigue.

Alors que travailler est une reconnaissance de ses capacités, de son utilité dans la communauté humaine, même en milieu carcéral, l’ultime sanction étant d’être mis à l’écart et relégué comme “incapable de ne rien faire”, ce qui conduit à l’aliénation !

Georges Navel (1904/1993) décrit à contrario une forme de dignité et de “grandeur” dans l’accomplissement d’un travail bien fait, quel qu’il soit.

13 : 30 – Alain SUPIOT – Juriste Collège de France, Paris

– Simone Adolphine Weil, philosophe humaniste (1909-1943) : « C’est par le travail que la raison saisit le monde et s’empare de l’imagination folle ».

Cela montre la double fonction du travail humain, fonction de transformation du monde, mais aussi apprivoisement de ce monde et de la maîtrise de soi. Ainsi, condamner des générations à la privation de l’exercice du travail, c’est les condamner plus ou moins à la déraison, et préparer des lendemains mortifères !

Le travail une marchandise ? Quelle en est la nature exacte ? Car historiquement cela n’a pas de relation en essence.

Jean-Pierre Vernant l’historien décrit l’agriculteur grec dans son activité aux champs comme une forme de “prière” ! « Inscrit dans un milieu vital de forces qui me dépassent, j’œuvre et j’espère ... »

Le travail en tant que tel n'a pas vocation à être une "valeur marchande".

L'essence du capitalisme est l'appropriation des moyens de productions, or ainsi le travail devient une valeur marchande d'un des moyens de cette production.

Le concept de travail de l'homme comme "valeur marchande" a pris une très longue période dans son histoire, et c'est cette notion liée au temps passé à ... qui donne la "valeur marchande" d'un travail effectué, couvrant ainsi un espace négatif, de privation de temps, en référence au temps de la vie qui s'écoule en quelque sorte, une forme de vol somme toute, sur le temps alloué à notre vie sur cette terre, et qui nous est compté !

Il existe une différence fondamentale entre le travail en tant que tel, et la notion de "force de travail" qui elle peut donner lieu à une notion de "marchandise".

Le capitalisme s'articule sur cet aspect ; il loue pour un laps de temps donné la capacité d'une personne à faire une chose particulière, scellé par un contrat.

Un exemple : un artisan plombier qui intervient est payé pour un travail effectué, alors que du point de vue d'un capitaliste, celui-ci doit louer la capacité d'une personne à exécuter un travail donné, et en tirer un bénéfice pour lui-même, en ce sens il y a inévitablement une relation de marchandage de l'un à l'autre, et donc des rapports d'intérêts et évidemment de forces aussi.

Pour que cette force de travail puisse être achetée elle doit être nécessairement quantifiée (soit le temps passé au travail, soit la tâche désignée), et cela s'est fait de façon historique, l'achat d'un "facteur de production" sur un marché donné, devenant ainsi un concept de "travail abstrait". Soixante années seront nécessaires à la mise en place de cette notion de "travail marchandise" (L. Walras [1834-1910], A. Marshall [1842-1924]), cependant la réalité contemporaine n'y correspond plus vraiment.

En effet, le "marché du travail" est très particulier en ce sens qu'il ne peut être signifié par des études de courbes comme d'autres marchandises, cela ressemble plutôt à un hall de gare, des personnes en salle d'attente pour prendre le départ ... circulent, prennent une autre destination, ce sont des flux de circulations entre des "centres" : emploi, chômage, inactif.

Mais en fait ce prétendu "marché du travail" d'offre et de demande est un mythe inventé par des économistes, voire une fiction, les cadres dans une entreprise sont déjà en place et posés lors d'une éventuelle embauche, et le rapport est dans une donnée de continuité sur un contrat passé.

– 27 : 00

J. M. Keynes (1883 – 1946) explique très bien que le "marché du travail" est une fiction théorique : « Le marché suppose une offre et une demande entre personnes libres », sauf que "l'offre de travail" du salarié n'est pas plus que ça un vrai choix, puisque pour lui, ce choix est lié à la nécessité de sa subsistance ! Donc cette notion le "marché du travail" est biaisée en soi. Le choix est du côté de l'employeur qui lui est libre d'embaucher et de débaucher. Keynes explicite ainsi le contenu des rapports de forces dans le système capitaliste en lui-même qui induisent possiblement toutes violences. L'appellation idéologique "marché du travail" entre dans un déni de la conflictualité inhérente aux échanges économiques. Il n'existe pas vraiment d'aimables employeurs qui proposent à de serviables potentiels employés d'œuvrer "fraternellement" pour le bienfait de la condition humaine !

Le capital s'approprie les moyens de production, le monde salarial n'a que sa force de travail, le déséquilibre des rapports ne peut donc pas jouer vraiment en faveur du salarié. Ainsi, à fin de rééquilibrages se constituent dans les luttes syndicales le Code du Travail redéfinissant les contours et cadres de l'exercice de la chose.

31 : 30 – Alain SUPLOT

– Dans l'avènement du droit du travail (XIX<sup>ème</sup>)\*\*, par le jeu du conflit et de la négociation, un équilibre des forces advient par tâtonnement et de manière évolutive.

32 : 10 Danièle LINHART – Sociologue

– Le droit social concernant le travail est la résultante d'une mobilisation de la part des travailleurs qui sont conscients de leur engagement de vie dans leur travail en entreprise, et donc une certaine

nécessité en retour de la part de l'entrepreneur de garantir des conditions de travail de telle sorte qu'il n'y ait pas, autant que faire se peut, d'altération de leur santé physique et mentale. Sont également envisagées les garanties liées à leur emploi, rémunération, durée, le droit reflète les batailles (parfois sanglantes !) qui ont été menées par la mobilisation solidaire des travailleurs et de l'action syndicale pour obtenir un minimum de protection, garanties, qui est donc devenu le Code du Travail.

Le Droit du Travail va et a pour objectif de rendre vivable l'activité professionnelle avec le progrès technique ; c'est une technique d'organisation au service de la technique moderne en ce sens.

Il est évident que dans la distorsion des rapports de forces liée au contrat de travail, le "demandeur d'emploi" n'est pas à son avantage ! Donc, dans l'échange contractuel entre les parties, le code du travail est là pour minimiser le déséquilibre factuel. Ne pouvant articuler une égalité de façon individuelle, cela passe par la notion de "liberté collective" en admettant ses organisations et formes d'actions ainsi que la négociation qui sont les trois piliers du droit collectif du travail.

35 :20 Fritz HELMEDAG – Économiste (Technische Universität Chemnitz)

– Le Droit du Travail donne un cadre de viabilité dans l'entreprise, l'employé n'est pas un esclave sur lequel on a le droit de vie et de mort ... le moyen-âge a eu ses "serfs" susceptibles de recevoir des châtiments corporels de la part des seigneurs, et cela pouvait aussi aller jusqu'à la mort ... Nous avons donc un concept dans le travail moderne totalement autre et différent dans l'approche, d'avec l'esclavagisme de l'antiquité ou le servage moyenâgeux.

Dans les sociétés de culture et d'éducation de la jeunesse en particulier, il est nécessaire de veiller au respect de nos droits et simultanément récuser l'argument fallacieux de la concurrence mondiale qui en nécessiterait une réduction ! Il n'y objectivement aucun rapport de l'un à l'autre, sauf que de retourner dans une véritable régression sociétale. Ceci est absolument inacceptable aussi bien dans le fond que dans la forme.

36 : 15 – Yann GIRAUD – Historien de l'économie – Université de Cergy-Pontoise

– Le "néo-libéralisme" c'est, entre autre chose, une intrusion dans le Droit du Travail en tentant de "l'économiciser", à savoir : le droit dans ce cadre du travail est un agent de protection des personnes, va être utilisé ici comme un moyen de maximiser les concurrences marchandes, ce qui revient à un véritable détournement, voire une dénaturation car ce faisant, ce droit aurait dès lors comme fonction de légiférer vers un maximum d'efficacité économique. Ce "droit" n'est plus là pour équilibrer la justice sociale (voir F. A. Hayek 1899-1992) car c'est un "mirage", justifiant par là l'inanité d'une justice démocratique de rééquilibrage et distributive, ce discours est en faveur et au bénéfice exclusif d'une justice procédurale. L'idée étant que dans la mesure où tous les contracteurs sont en accord pour contracter, tout ce qui pourrait résulter de ce contrat sera considéré comme "juste". Le droit dès lors n'est plus qu'une parodie d'institution qui n'est plus là que pour organiser "les règles d'un jeu" ! Tout esprit d'équité est vidé de son contenu, pour laisser le champ libre au règne des plus forts au dit jeu ... ce qui est très dangereux en matière sociétale.

39 : 00 – Alain SUPIOT

– La force de la parole donnée « pacta sunt servanda » ( – lat., les accords doivent être conservés)

Dans un monde où "la parole donnée" ne vaut rien, la résultante qui ne peut que surgir, c'est la violence.

« locat se » ( – lat., se louer) Dans le contrat de travail il y a l'idée quelque part que l'on "se loue" sur un temps donnée pour l'exécution de tâches.

07 : 20 Olivier FAVEREAU – Économiste

— Le contrat de travail sous sa forme standard actuelle, le salarié est une personne qui reconnaît à une autre personne (employeur) le droit de lui donner des ordres, renonçant par là à une certaine liberté de comportement, du moins dans une certaine limite qui est en rapport avec l'emploi désigné dans le contrat. En retour est perçu une rémunération en contrepartie de cette subordination volontaire.

Il se dégage de cette conception quelque peu archaïque une antinomie certaine.

43 :30 Béatrice CHERRIER – Historienne de l'Économie, Université de Cergy-Pontoise

— Dans la perspective de “l'économisme” la subordination n'est pas prise en compte, celle-ci se trouvant réglée dans le “plein emploi”, sauf que depuis trois, voire quatre décennies, ce n'est plus du tout à l'ordre du jour ! Le monde “économiste” modélise pas ou fort mal ces notions de rapports de subordinations et de pouvoirs. Dans les années 60/70 ces questions normatives ont été évacuées négligemment, la situation de l'emploi étant dynamique, mais aujourd'hui cela revient “par la fenêtre” ...

Hors il est évident que la subordination qui devrait être cantonnée à la sphère de l'activité professionnelle déborde de son cadre par le fait du chômage de masse qui sévit depuis les années 1980, et que ce faisant l'atteinte dans la sphère privée est conséquente, c'est devenu une question de survivance économique pour une grande majorité de personnes dont beaucoup hélas au fils des ans partent dans la dérive sociale que l'on connaît maintenant.

La subordination, (concept juridique pour créer la légalisation de la situation) est devenu un très mauvais instrument pour gouverner l'entreprise de nos jours, car il y a une réalité dans le travail où la subordination devient rapidement incompatible, non viable, car un minimum de coopération et d'entente entre les acteurs est nécessaire pour avoir un climat propice à la créativité, l'initiative. Nous nous retrouvons dans un impensé dans ce cas de figure, car au bout du compte l'idée est que le salariat est par extension la propriété du patronat et du monde de l'actionnariat. Ce qui précise que in fine, il y a consubstantialité entre salariat et subordination. Trouver une issue à ce dilemme, c'est envisager la sortie du “néo-libéralisme” tel qu'il s'est imposé en coups de forces dans l'économie occidentale.

Le travail en tant que tel, est lui un concept hors temporalité, il existait au temps des « chasseurs-cueilleurs », et quelle que soit sa forme demain il perdurera, le “néo-libéralisme”, lui, très certainement pas ... !

-----  
\* Le Paléolithique (“la pierre ancienne”) est la période au cours de laquelle l'espèce humaine s'est transformée physiquement, passant du stade de l'Australopithecus gracile à celui de l'Homo sapiens moderne. Cette transformation paléontologique s'est accompagnée d'une mutation technologique, sociale et psychologique. Elle a duré un temps considérable, débutant il y a environ 3 millions d'années, époque où l'on situe la création de l'outil, pour s'achever avec la fin de l'époque glaciaire, 8 000 ou 9 000 ans avant notre ère.

\*\* — 1841

22 mars : loi relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines et ateliers, interdisant le travail des enfants de moins de huit ans et posant le principe d'inspections.

— 1848

28 février : création de la commission du gouvernement pour les travailleurs, dite commission du Luxembourg, première administration du travail en France.

— 1874

19 mai : loi sur le travail des enfants, et des filles mineures dans l'industrie, créant 15 inspecteurs divisionnaires.

— 1884

21 mars : loi Waldeck-Rousseau sur les syndicats professionnels.

— 1891

22 janvier : décret instituant le conseil supérieur du travail.

21 juillet : loi créant l'office du travail.

— 1892

2 novembre : loi sur « le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels », créant le corps de l'Inspection du travail.

27 décembre : loi sur la conciliation et l'arbitrage en matière de différend collectif.

— 1893

12 juin : loi concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

— 1894

Janvier : création du Bulletin de l'office du travail.

12 juin : loi sur les retraites ouvrières et les caisses maladie des mineurs.

30 octobre : proposition de loi d'Édouard Vaillant pour créer « un ministère du travail, de l'hygiène et de l'assistance publique. »

— 1898

9 avril : loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

— 1899

1er août : création de la direction du travail.

— 1906

13 juillet : loi sur le repos hebdomadaire.

25 octobre : deux décrets instituent le ministère du travail et de la prévoyance sociale et nomment son premier titulaire, René Viviani.

— 1910

5 avril : loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

28 décembre : loi portant codification des lois ouvrières. Promulgation du Livre 1er du code du travail relatif aux « conventions relatives au travail ».

---

### *Travail, salaire, profit - Emploi*

Arnaud ORAIN – Historien de l'économie

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

Time Vidéo – 01:10 Le travail et l'emploi, deux termes interchangeables ? Actuellement pour désigner le "travail" c'est le terme emploi qui est généralement utilisé.

03 : 51 – Kako NUBUKPO – Économiste, Université de Lomé

– Une société a ses rythmes, ses valeurs et traditions et a une conception du travail qui lui est propre, et donc également du terme "emploi".

04 : 06 – Alain SUPLOT – Juriste Collège de France, Paris

– L'emploi est un échange, d'un côté le "renoncement à toutes libertés temporairement" sur ce que je vais avoir à faire, donc une forme de mise à disposition de ... en contrepartie est fourni un avoir économique, "un bien" assurant au minimum la subsistance au mieux une vie matérielle agréable dans un cadre légal. Le champ où le périmètre de la justice sociale se restreint à des échanges de quantités.

Avec le taylorisme (fin XIXe et début XXe) se pose la question de savoir quel genre de monde humain est en train de se construire ? La réponse historique qui a triomphé c'est : l'assujettissement à un travail privé de sens qui était le prix à payer pour la modernité technique. La rationalisation "scientifique" aboutit à considérer comme rouage le personnel humain, le privant du sens proprement humain dans sa fonctionnalité.

06 : 19 – David GRAEBER – Anthropologue London School of Economics

– Au Moyen Âge, en Europe, tout le monde devait peu ou prou travailler (et ceci était essentiellement réservé aux plus jeunes pas encore assez matures, ce n'était pas non plus "un job" continu exception faite de « l'apprentissage ») pour quelqu'un d'autre, serviteur par ex., et il y avait aussi une noblesse qui servait une noblesse plus haute ; tout le monde de haut en bas devait passer du temps au service d'un autre. Et ce service de l'époque c'est l'emploi d'aujourd'hui.

Philippe ASKENAZY – Économiste, CNRS, Paris

07 : 51

– Pour être dans la société, avoir des revenus, ne pas être stigmatisé, il faut avoir un “un emploi”, qui couvre une notion différente du travail, faisant abstraction de la dimension “travail” dans la signification de ce qui est à effectuer, ou même les conditions de ce travail dans lesquelles on va le réaliser.

08 :20 Fritz HELMEDAG – Économiste (Technische Universität Chemnitz)

– L’O.I.T. (Organisation Internationale du Travail) définit “un emploi” à partir de plus d’une heure payée par semaine ! C’est une astuce pour dissimuler la réalité des chiffres, sur l’ampleur du chômage afin de les éliminer de la statistique pour que ce soit un peu plus “présentable” !

10 : 35 Frédéric LORDON – Économiste, Philosophe, CNRS, Paris

– Dans le discours de la théorie et science économique il y a une forme de déni du factuel ; dans la vie courante les personnes “demandent un emploi” ... mais dans la théorie économique, le salarié “offre du travail ” ... ainsi nous sommes dans « un envers de l’endroit » en quelque sorte.

12 : 58 Danièle LINHART – Sociologue

– « MAI 68 », le salarié réclame plus de liberté et d’initiative au sein de l’entreprise. En France particulièrement où il y a eu grève générale de plus de trois semaines, une remise en question du “taylorisme” et du “fordisme” en entreprise s’est manifesté ; « ne pas perdre sa vie à la gagner ! ». Ce mouvement a “crispé” très durablement le patronnat qui craignant de ne plus avoir la mainmise sur la “masse salariale” a mis en place une “individualisation” du travail tout en développant une rhétorique autour de : nous avons compris ce que vous vouliez ! De fait, ce fut un “cheval de Troie” car finalement s’opéra une sortie du : « à travail égal, salaire égal », ce qui a été une déstructuration de l’identité commune “de la condition ouvrière” où chacun dès lors devenait un compétiteur rival.

16 : 30 Frédéric LORDON

– Les difficultés du “fordisme”, c’est que les joies n’étaient pas liées à l’exercice du travail lui-même (même si il était un peu moins pénible que dans les grandes manufactures terribles, et les mines du XIX<sup>ème</sup> siècle). Ce faisant la crise de ce “fordisme” autour des années 68 donna un retour réactionnaire du patronnat, et l’idée que “la vraie vie, c’est la vie au travail” fut le mot d’ordre ! Et que dès lors une personne n’avait de “valeur utile” sociétale, que dans ce cadre restrictif et excluant, que ce n’est que dans et au travers de cet “emploi/travail” et en son sein, que l’on peut s’accomplir vraiment ! In fine, que la “réalisation humaine” de soi en tant qu’être humain, n’avait d’autre raison d’être que cela-même !

Voir actuellement la fonction des « chief happiness officer » ou le “chef délégué au bonheur” ! Nous sommes là rendu devant le confinement du grotesque et du désolant, sauf que avec 30 ans de précarité d’emploi plus ou moins organisée, c’est devenu dramatique !

18 : 03 Danièle LINHART

– D’autant que cette approche est contredite dans et par le cadre donné en même temps et assigné à tous les salariés, (des cadres aux opérateurs) de se plier aux pratiques “benchmarké” (étude comparative) et autre “reporting” (rapport d’activité permanent), ce qui constitue un protocole à contenu schizophrénique ! Car au final ce sont les cabinets d’experts internationaux qui définissent comment doivent être définis process, protocoles etc. du et de l’organisation du travail.

Ainsi, pour obtenir la domination salariale, est mis en place une véritable stratégie délétère de “l’obsolescence” des savoirs, expériences et compétences professionnelles par le changement permanent de poste, de responsabilité, voire de fonction, permettant de déstabiliser le salarié qui dès lors ne peut plus se prévaloir de ses “qualités” d’un passé d’activité professionnel qui lui a été subtilisé en quelque sorte !

09 : 20 Arthur MacEWAN – Économiste

– La façon de travailler du secteur privé est devenue intrusive dans le secteur public. La capacité à faire usage d’une appréciation dans l’enseignement par exemple, avoir de l’initiative et de la créativité à tendance à être laminé. De cette manière, on perd le contrôle sur ce que l’on fait.

21 : 40 Danièle LINHART

– Il s’ensuit que le travailleur, dans un univers où il est en permanence confronté à l’instabilité, se raccroche au protocole comme à une “bouée” pour ne pas sombrer devant le basculement des repères professionnels dans une précarité que l’on pourrait dire “subjective”. Là gisent les processus du “burn-out” (épuisement) où l’on a fini par perdre confiance en soi-même, puisque quelque part dénié en tant que “personne” dans ses qualités.

22 : 30 – Alain SUPIOT

– La santé mentale n'apparaît dans le Code du travail que vers la fin des années 1980 début des années 90, même si auparavant la notion du “travail abrutissant” était une triste réalité. Janvier 2018 voit une augmentation par sept des affections psychiques en milieu professionnel, en cinq ans ! Ce qui revient à dire que toutes organisations confondues, les nouvelles organisations de travailler, de penser le “travail”, sont devenues des causes de douleurs de l'équilibre psychologique du monde salarial. Au prétexte de faire table rase pour de nouvelles conceptions de l'organisation du travail, en introduisant une notion d'adaptation de permutable constante, le salarié finit par perdre ses repères, et accepte d'autant mieux le temps venu, le cadre que l'on veut lui imposer\* ...

25 :10 – Arnaud ORAIN

– Est-ce que le travail aujourd'hui a été une montée en compétences ? Est-il une montée en réelle polyvalence ? Peut-être pas en fait ! Des “réunionites” incessantes sur un travail totalement interchangeable dont on ne voit plus tout à fait à quoi il sert ! Un travail comptabilisé en tâches, en temps.

Le néo-libéralisme propose des schémas de travail à la fois archaïques et nouveaux : l'auto-entreprenariat de micros-entrepreneurs. À la relation salariale ce substitue une relation strictement utilitaire de commerce.

Le « néo-libéralisme » promeut donc une nouvelle forme d’emploi à la fois archaïque et nouvelle : l’auto-entreprenariat de la “micro-entreprise”.

27 : 00 – Christophe DARMANGEAT – Anthropologue, Université Paris Diderot

– À la sortie de la seconde guerre mondiale, la “loi de la concurrence” a fait disparaître quasiment tout les “auto-entrepreneurs”, que ce soit dans le milieu rural ou la vie de quartiers, et vouloir développer l'idée de réinventer une nouvelle catégorie de petits propriétaires est une simple utopie. En fait, les auto-entrepreneurs ne sont que des salariés déguisés !

40 : 15 – Reinhild KREIS – Université Mannheim

– Avec les nouvelles technologies (robots informatiques etc ...) quel “travail” va-t-il rester à l’humain ? Quel temps de travail est-il vraiment nécessaire ? En effet les “8h par jour” et les “semaines de 40h”, ce sont des données apparues historiquement et en aucun cas une “loi naturelle”, mais un construit historique, et ceci est tout à fait réversible ! Dans une vision globalisante de “partage de l’emploi” une quinzaine d’heures hebdomadaire, semblent pour les chercheurs actuels suffisant, ceci libérerait les personnes qui pourraient dès lors se consacrer à d’autres activités.

41 : 20 – Arthur MacEWAN

– Nous ne sommes pas condamnés au chômage de masse ! Il y a la possibilité de gérer les choses autrement ; notamment en réduisant le temps de travail. En un siècle, le temps de travail s’est considérablement réduit, c’est historique, c’est l’évolution des techniques et le “progrès” !

42 : 00 – David GRAEBER

– Nous pourrions transformer la nature du travail si nous le voulions vraiment. Dans notre système économique, la diminution du temps de travail pose un problème car cela suppose de le redistribuer afin que chacun ait sa part et puisse consacrer son temps à d’autres activités. Impossible selon notre système économique actuel, qui étrangement pense qu’il est ce qu’il y a de meilleur alors qu’il est loin de donner satisfaction quand à la prise en compte de nombre de problématiques contemporains, où il est incapable d’apporter un début de réponse ! Alors que nous avons aujourd’hui la possibilité de concrétiser le souhait, le “rêve” de nos aînés de voir leurs enfants et petits enfants travailler

moins durement, on impose le questionnement du “mais que vont faire ces gens si ils travaillent moins ?” ... !

La répartition des profits va être la plus grande question des états démocratiques. Le « Capital » va devoir être taxé pour dégager un revenu universel sans condition pour l'ensemble des populations, c'est une façon de redéfinir le devenir de l'homme.

Car est-ce que le “travail humain” est encore nécessaire au capitalisme ? La question se pose. Les emplois tels qu'ils étaient définis jusqu'à ce jour vont disparaître pour beaucoup, et sans une redistribution équitable cela va être un effondrement sociétal dangereux.

-----  
\* (ce sont des méthodes employées dans les milieux à tendances sectaires [n. du transcripteur])

---

### *Travail, salaire, profit - Salaire*

03 : 15 – Alain SUPIOT – Juriste Collège de France, Paris

– Le terme “salaire” vient de de “sel” (ou quantité de sel) qui est typique de l'idée de “travail/marchandise” afin de préciser le renvoi d'expression à d'autres formes de travail : en langue française nous avons les honoraires, le traitement, outre le “salaire”.

L'honoraire est un service rendu, pour reprendre l'expression de Emmanuel Kant, qui renvoie à l'idée de ce qui est appréciable à prix d'argent et de services, de ce qui ne l'est pas (qui sous entend une forme de “dignité” en soi, médecin, avocat, notaires etc ..., de choses qui finalement n'ont pas vraiment de “prix”, donc on « honore ». Ainsi, dans d'honoraire, il y a l'idée d'une reconnaissance vis-à-vis d'un service inestimable sur le marché, donc bien différent du “salaire”.

Le “traitement” dans la fonction public renvoie au fait que : vous servez l'État, pendant une durée (renonçant par le fait à votre propre liberté) pour vous consacrer à un service du “bien commun”, ce faisant vous allez être “bien traité”, et traité à la hauteur de leur rang de service. Ce faisant, cela explique en grande partie pourquoi dans le srevendications du travail des fonctionnaires la notion de “dignité” est récurrente. Dans le travail marchand il peut y avoir des conditions indignes, mais ici il s'agit d'une forme de “respect” dans la fonction de services rendu au nom de l'État. Nous ne pouvons donc pas appliquer la notion de salaire partout également, ce que l'on a tendance à faire dans une tendance générique d'une “marchandisation” totale et de tout !

03 : 15 – Christophe DARMANGEAT – Anthropologue

– 90% de la “population active” a été de fait dépossédée historiquement de ses moyens de subsistance et de travail, ce qui n'est pas le moindre de ses paradoxes !

13 : 10 Frédéric LORDON

– En dernière analyse, le moteur de la mise au travail c'est la mise en demeure de pouvoir survivre, ce qui est une forme de “prise d'otage” dans un monde précarisé de l'emploi, contrairement aux manifestations des “grévistes” dans un envers de l'endroit véhiculé par et dans une médiatisation servile d'un pouvoir en place.

14 : 30 Robert POLLIN – économiste

– Patrons, employeurs, la motivation essentielle est l'enrichissement, le bénéfice, ce qui en est somme toute la finalité, reste à savoir dans quelle proportion et jusqu'où ? Dans un marché concurrentiel, cela va passer par la nécessité de collaboration d'employé(e)s. Dans une situation saine d'emploi, l'employeur qui paye trop peu verra la concurrence lui subtiliser le travailleur qui aura de meilleures conditions, “les bonnes entreprises auront les bons employés”.

17 :25 Arnaud ORAIN – Historien de l'économie Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

– La théorie de l'économie nous stipule que le salaire c'est la rémunération de la productivité du travail dans son efficacité, ceci dit jusqu'à quel point ?

L'idée est que le maintien d'un salaire proche de la subsistance éviterait la paresse supposée au travail ! Dans une autre perspective il peut apparaître un salaire d'efficienne pour diverses

motivations de “fidélisations” couvrant bien des aspects sujets à cautions, dans une surévaluation de réelle “productivité”.

En fait cela laisserait entendre que le nécessaire étant assuré, il n’est plus légitime d’en contester globalement le niveau de rémunération.

25 : 30 Frédéric LORDON

– La Sécurité Sociale, en particulier, fondée par Ambroise CROIZAT en 1947 a été historiquement un fondement stabilisateur politique et économique du capitalisme, contesté, lui, au dernier degré au sortir de la guerre, car les élites libérales, non seulement avaient conduit à la grande crise économique des années 30 précédentes, mais qui plus est, avaient largement coopéré avec la collaboration durant l’occupation allemande nazi, cela faisait vraiment beaucoup ! Hors c’est cela même que le “néo-libéralisme” fustige et entreprend d’envoyer à la casse aujourd’hui !

C’est ni plus ni moins une entreprise de “liquidation” (pour reprendre la terminologie de N. Sarkozy), de destruction des acquis sociaux, une destruction de l’état garantissant la stabilité sociale, et de cela le salariat ne va pas en rester indemne !

En 1992, Alan P. Budd, économiste en chef du 1er ministre anglais, explique qu’à l’époque de Margaret Thatcher, la crise économique a été provoquée pour faire baisser les salaires : « La hausse du chômage était le moyen d’affaiblir la classe ouvrière.

On a alors fabriqué une crise du capitalisme qui a recréé une armée de réserve de travailleurs et permis aux capitalistes de faire depuis lors des profits plus importants. »

Le capitalisme a besoin d’une armée de chômeurs et/ou de sous-emplois afin de brandir la menace de l’indigence, et pour maintenir des salaires bas, de simple subsistance ; le chômage systémique a été créé pour diminuer les salaires et instaurer un climat d’insécurité pour les travailleurs.

14 : 30 Robert POLLIN

– Un des enjeux majeur actuellement est le terrain d’action de la mondialisation, qui en fait dissimule sous ce langage une pléthore de personnes disponibles : “armées de travail”. C’est un fait central, la menace factuelle et effective de “délocalisations” au gré des intérêts du capital financier, d’où par ailleurs le fait du « brexit » de l’U.K./Royaume-Uni, avec ses “armées de réserves” de main-d’œuvre étrangère qui acceptent des bas salaires qui ne motivent aucun ressortissant autochtone (contrats « zéro heure ») !

39 : 00 – David GRAEBER

– Où il est question de la “valeur travail” et son éventuelle utilité et sa rémunération. Car il existe souvent un rapport pour le moins étrange de l’un à l’autre ; les métiers aux services d’autrui, clairement utiles en terme sociétal, sont bien souvent bien moins rétribués que des postes de peu d’intérêts factuels dont on ne comprend pas vraiment ce qui est fait pour tout dire, voire relativement nuisibles dans leur particularité tout en ayant une forte rétribution !

Depuis les années 70 la productivité en Europe, aux U.S.A., a doublé, mais pas les salaires, qui dans certains cas se sont même réduits !

41 : 20 – Arthur MacEWAN

– Les grandes inégalités salariales, économiques, d’intérêts professionnels brisent le tissu social des populations dans sa globalité qui induisent bien évidemment nombre de violences radicales, elles sapent les fondations sociales de la croissance, créent des conflits et de l’instabilité. Ainsi cela est nocif pour la croissance économique elle-même.

47 : 15 – Alain SUPLOT

– Les nouveaux outils sont amenés à prendre en charge dans un futur immédiat, tous ce qui est programmable, cela rend désuet, voir en obsolescence, le management vers les humains. Le travail pour l’humain de demain, ce sera le travail qui est non-programmable. Cela va induire une sortie de rapport salarial, car il y aura reprise du sens du travail fait.

Quelle est donc cette notion théologique réductrice qui voudrait que l’on prouve notre valeur humaine exclusivement au travers et dans l’activité souffrante du “travail” au sein du social ? Quand bien même cela ne vous procure aucune satisfaction par ailleurs ? Sauf que, ainsi vous est

“accordé le droit de consommer” en dehors du temps consacré au labeur ... et rien n'évoluera vers un changement de ce système tant que ce conditionnement restera ancré dans la subconscience collective. Il faut absolument se libérer de ces addictions pour regarder, voir ce qui est réellement important dans la vie d'un être humain, son accomplissement en tant que “genre”, y compris donc dans l'activité professionnelle !

---

### *Travail, salaire, profit - Capital*

Time Vidéo – 04 :00 Fritz HELMEDAG – Économiste (Technische Universität Chemnitz)

— Chez les premiers économistes, le “capital” est interprété comme la « condition de subsistance » (stock nécessaire dans les premières sociétés agraires, aux fins de survivre en attendant les récoltes prochaines).

Au départ du néolithique, le “capital” est l'avance alimentaire pour subvenir aux besoins des uns et des autres au-delà des aléas des récoltes au cours de l'année.

07 : 20 Olivier FAVEREAU – Économiste

— Selon K. Marx, dans son sens moderne du terme, il (le “capital”) est le moteur d'une croissance dans la mesure où son investissement est avec un retour de “plus-value”, qui partiellement est réinvesti.

Dans le dernier tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle, lors de la révolution économique du « marginalisme », cette notion du capital va changer. Au lieu d'être cette notion sociologique, politique, très précise de ressources entre les mains de “dominants” mettant au travail les “dominés” corvéables pour faire bref, le capital va progressivement se réduire à l'aspect matériel et physique de l'équipement qu'utilise les entreprises (patronat) pour rendre plus productifs les salariés.

— Le capital incarne un mode spécifique de production le « Capitalisme » ; David Ricardo (1772 - 1823)

009 : 20 Arthur MacEWAN – Économiste

— Définir le « Capital », c'est désigner l'accumulation de pouvoirs, ce qui permet à ses propriétaires de contrôler le processus de travail. Ce pouvoir vient d'un contrôle financier, cependant ce ne sont pas les fonds eux-mêmes qui constituent le capital, les fonds peuvent être utilisés pour la consommation ... mais si j'utilise mes fonds pour contrôler la force de travail d'autres gens, ça c'est du “capital”.

12 : 09 Frédéric LORDON – Économiste, Philosophe, CNRS, Paris

— Le capitalisme structure en terme de rapport social et fait advenir en simultanéité les figures capital/salariat, une domination de fait en rapport de force du premier au second.

Fin des années 1970 et début des années 80, s'opère une offensive de reconquête dans une reconfiguration de structure économique de domination capitaliste dans le travail. Tout le “néo-libéralisme” consiste en un nouvel état des structures qui ont instauré un capitalisme dominant comme sans précédent sur le domaine du monde du travail. Domination, qui, il faut le rappeler, est déjà établie dans un monde et un mode de production capitaliste !

Années 60, compagnies d'assurances et fonds de pensions apparaissent sur le terrain économique, qui bascule d'un capitalisme classique à celui d'actionnariat (industrialisation de cet actionnariat).

Se profile également une modification dans les années 80 autour des dirigeants d'entreprise, qui précédemment maintenaient une distance avec le monde du capital, pour devenir ultérieurement et être au service de l'actionnariat exclusivement. Le seul objectif qui leur est assigné est l'augmentation de la valeur des actions ou “création de valeurs”, ce qui engendre des rapports de force en conflits douloureux, violents, destructeurs en terme de sociétal. Car les dirigeants ont vu leurs revenus dès lors s'accroître, non plus en rapport avec le monde salarial de la production des entreprises, mais en fonction de l'augmentation de la richesse des actionnaires, ce qui a eu pour

effet de briser le “pacte implicite” dans le rapport de la richesse produite au travail par les dirigeants et les travailleurs.

26 : Béatrice CHERRIER – Historienne de l'Économie, Université de Cergy-Pontoise

— Ce faisant, cela induit tout un ensemble de pratiques qui n'ont plus rien à voir avec la gestion saine d'une entreprise (en terme d'innovation, de réinvestissement, de clientèle etc.), mais de montages financiers sur le management industriel d'une entreprise au profit exclusif de l'actionnariat, une forme de cannibalisme en fait. Ces nouveaux “managers détournés” de leur fonction initiale sont non seulement rémunérés avec des émoluments exorbitants, mais sont en plus gratifiés de stock-options. Entre 1991 et 2001, un P.D.G. moyen gagnait autour de 113 fois plus qu'un travailleur moyen, puis ultérieurement cela est passé à 449 fois ! Il est évident que la “productivité” des P.D.G. ne s'est pas démultipliée en quelques années dans une telle proportion et que la “productivité” des travailleurs aurait diminué dans le même temps, c'est une absurdité de fond !

L'évolution de la valeur des entreprises en corrélation avec la qualité des managers et leur rémunération n'est absolument pas une relation de causes à effets. Nombre d'entreprises ayant perdu de la valeur sur le marché ont eu néanmoins leur P.D.G. “grassement” gratifié avec les « parachutes dorés » ! Une nouvelle caste de la haute fonction publique qui a pris le pouvoir à l'orée du XXI<sup>ème</sup> siècle.

33 : 00 Kako NUBUKPO – Économiste, Université de Lomé

— Quel est le discours de la “rareté” sur ces personnes dans leur prétendue exceptionnalité ?

Ceci est de l'ordre de la construction d'un récit, le mythe du “surhomme”. Dans ce cadre de figure, c'est le manager lui-même qui décide de sa rémunération et non plus des institutions gouvernementales. Et dans le même ordre d'idée, ce sont également dans la même configuration restreinte que sont prises en compte ces larges rémunérations de l'entourage immédiat du P.D.G. Ainsi, sans qu'il y ait la moindre efficacité productive, ce patronnat a construit toute une histoire, un discours pour justifier leurs éléments de rémunérations et toute une organisation de la production rendant possible cette capture de rentes. Ceci est de l'ordre de la mauvaise chrématistique (manière de s'enrichir prosaïquement parlant) d'Aristote, d'une société qui n'a plus vraiment de but en soi. Aristote stipule que la “bonne chrématistique” est celle qui permet de couvrir ses besoins et ceux de ses proches, par opposition à un enrichissement illimité qui n'a plus vraiment de sens que celui d'asseoir une soif immodérée de pouvoir de domination.

Même si cela peut paraître lointain, une sortie du capitalisme reste une option plausible, et à court terme, rien n'empêche de penser à une autre gouvernance de l'entreprise. Une organisation qui permettrait au monde du travail face au capital d'avoir “voix au chapitre”.

37 : 22 Armand HATCHUEL – Science de gestion

— L'entreprise dite “moderne” se situe autour des années 1920 au sortir de la première guerre mondiale. Ces entreprises modernes ont beaucoup plus séduit que les grandes manufactures terribles du XIX<sup>ème</sup> siècle. Dans un mécanisme anthropologique, il y a eu une appropriation de ce “nouveau monde du travail” et de l'entreprise, ceci pour trois raisons majeurs, qui vont nous donner les clés de ce qui se passe actuellement à ce sujet :

- Les luttes syndicales ; pour que les heures travaillées soient clairement définies, que la fiche de paye soit respectée, que l'accident au travail soit pris en compte.

Ce “monde de l'entreprise” a créé les conditions d'une forme de pacification qui a eu pour conséquence que le corps sociétal y a adhéré.

Cette “entreprise moderne” apparaît dès lors comme un lieu où il y a : une autorité, un lieu de rationalité d'inspiration des sciences, le monde syndical pouvait discuter des règles du jeu, permettant ainsi d'avancer.

39 : 15 Danièle LINHART – Sociologue

— Redéfinir l'entreprise voudrait dire penser l'entreprise comme un lieu de production de biens et de services qui soit utiles, nécessaires et de qualités et satisfassent des besoins réels, ne soient pas

non plus produits dans des conditions dommageables, en premier lieu aux travailleurs eux-même. Une entreprise ne peut pas dépendre d'un P.D.G. et son "comex" gagnant 400 fois la paye d'un salarié, car il n'est pas concevable qu'ils aient à eux seuls la vision éclairée, l'intelligence aux fins de régenter totalement le devenir d'entreprises devenant de plus en plus complexes.

42 : 25 Olivier FAVEREAU – Économiste

— Redéfinir l'entreprise, c'est prendre en compte toutes parties intéressées dans les enjeux. Car quand bien même ce patron pourrait-il être tout à fait compétent dans sa connaissance du terrain que couvre le secteur de son entreprise (J.M. KEYNES - 1883/1946), il est pris en otage par les conseils d'administrations ne raisonnant qu'en terme d'enrichissement à court terme des actions, et il devient en quelque sorte un mercenaire mandaté par eux. En Allemagne, pour moitié dans le conseil d'administration sont représentés les salariés, immédiatement la fonction du chef d'entreprise change où il doit arbitrer entre deux séries de considérations légitimes, celles qui sont de l'ordre financier et celles concernant la production du travail. De facto ce dirigeant devient un "politique" qui doit constituer, à partir de ces intérêts divergents, mais pas forcément en oppositions fondamentales, pour situer une entité commune.

Frédéric LORDON

— Il doit être pris au sérieux l'idée que l'entreprise est le lieu d'une communauté dont doit être désigné la nature, et en le cas d'espèce, c'est une communauté politique. Dès que des personnes composent leur puissance d'action, quelle que soit la nature sous laquelle ses rapports s'effectuent, nous sommes en présence du politique même si le monde patronal refuse de voir cela en face. Pour le patronnat, le monde de l'économie et celui de la politique sont distincts, c'est de l'ordre du "blasphématoire" que de dire le contraire pour lui !

L'entreprise est politique dans le sens où elle fabrique un rapport social qui lui-même est politique. La fabrication et sa production sont en elles-mêmes quelque chose de politique, il n'est que de voir aujourd'hui l'aspect écologique des conséquences de la consommation et l'impact sur l'environnement qui est celui de tout un chacun en tant que "personne civique". Elle est aussi politique dans "la cité" et dans son orientation, voire de son imposition, dans sa vision d'un monde, qui est celle de la marchandise et faire de l'argent avant tout.

Ayant posé pour l'heure l'impossibilité politique d'un mouvement suffisant pour sortir de ce capitalisme mercantile au possible, qui proposerait de redéfinir les nouvelles structures économiques de sorte que les rapports de forces soient moins défavorables au monde du travail tel que c'est le cas actuellement. Ceci de la même manière qu'au sortir de la deuxième guerre mondiale avec sa première mondialisation historique du début du XX<sup>ème</sup> siècle, et où, au travers des convulsions de la fin de guerre de la seconde s'est créé la possibilité de refaire les structures qui n'avaient plus rien à voir avec celles qui précédaient. Ce changement dans la configuration, c'est cela qui a fait que le monde du travail s'est retrouvé relativement moins dominé par le fordisme, et dans le mouvement, a pu "engranger" des conquêtes sociales, et ces conquêtes ne sont pas simplement l'affaire de volonté syndicale, cela concerne au premier chef les structures économiques que l'on se donne, et celles-là sont bien le produit de luttes politiques. D'après Milton Friedman, l'entreprise n'aurait pas de rôle social à assurer, son unique but doit être de faire du profit, ce profit étant au cœur même de la motivation capitaliste.

---

### *Travail, salaire, profit - Profit*

Olivier FAVEREAU – Économiste –

Time Vidéo – 11 :40

– Milton FRIEDMAN article de 1970 paru dans le « New York Times »

“la responsabilité des entreprises c'est d'accroître les profits”

Dès lors, l'entreprise n'est plus perçue que comme source de revenus d'actifs financiers au profit exclusif des actionnaires. Il est complètement perdu de vue que ces entreprises ne sont pas constituées que de leurs managers et autres actionnaires, il y a des salariés qui fabriquent avec des machines des produits à destination de consommateurs dont M. Friedman élude quasi complètement la réalité factuelle. Arrivé à ce stade, le profit est non seulement la propriété de ce fameux "produit du capital", mais est complètement aspiré par une représentation financière de l'économie. Ainsi, la scission du capitalisme d'avec ce qu'il était à l'origine, à savoir le surplus qu'une collectivité humaine dégageait, et acceptant de réinvestir une certaine partie des sommes avancées, (qui est la base de l'idée de la croissance économique rappelons-le tout de même !) a complètement disparu ... Le mythe de la « théorie du ruissellement »

16 : 20 Armand HATCHUEL – science de gestion – Mines Paris Tech

– Depuis plus de vingt ans les profits énormes dégagés ne reviennent plus en réinvestissement mais vont vers des "grands fonds de retraites" en rémunérations des investissements ou vont aller nourrir les détenteurs d'actions, ce qui induit dans ce mécanisme un circuit hors de la corrélation entre augmentation de profits et réinvestissement, mais au contraire une "volatilité financière" qui va au gré de ses propres intérêts exclusivement, c'est l'avènement du « capitalisme financier » qui n'engendre absolument plus le sens de "prospérité" du bien commun, il y a "captation"\*. Ceci est très grave pour le futur de notre humanité et pour l'équilibre écologique de l'ensemble des ressources de la Terre !

18 :15 Béatrice CHERRIER – Historienne de l'Économie, Université de Cergy-Pontoise

— Une dissociation entre les profits générés aujourd'hui et les investissements pour le futur s'est opérée. L'objectif à court terme qui sévit actuellement est non plus la valeur et la pérennité de l'entreprise, mais sa valeur cotée en terme de "marché". La logique industrielle est effacée par la suprématie de la logique financière au cours des années 1980/2000 et la suite ...

L'économie spéculative financière dite de "casino" dont les bénéfices d'aujourd'hui n'assureront aucunement les investissements de demain et ne procureront aucun bénéfice pour l'ensemble de la société, cette économie est donc stérile, responsable à terme d'effondrements, avec ses soubresauts qui ont déjà eu lieu, car les "profits" ne font l'objet d'aucune régulation dans ce sens, l'obligation, au moins dans une fourchette de base, de réinvestissements pérenne.

25 : 40 – David GRAEBER – Anthropologue London School of Economics

– Par exemple, de moins en moins, Général Électrique, Ford, etc ... produisent et vendent des objets, leurs bénéfices ne proviennent plus des dividendes de ventes de voitures, mais des "produits" tels que la vente au public de crédits de voitures, la finance d'une entreprise ne doit pas servir à cela !

Il y a, entre le "méga-capital" mondialisé et l'institutionnel régulateur des états, une fracture telle que plus rien ne s'articule à ce niveau, ceci est donc très inquiétant. Dans ce cadre du capitalisme-financier, aujourd'hui les places boursières "applaudissent" lors des compressions d'emplois et des "charrettes" qui s'ensuivent ! À terme, ce sera une implosion sociétale à trop favoriser vers le capital au détriment d'une rémunération équitable du travail.

– Depuis quelques années au U.S.A., 90% des profits sont redistribués aux actionnaires ou dans le rachat d'action.

Quelle est la justification de ces profits ?

- Bonne gestion de l'entreprise ?

- rémunération "d'une prise de risque" ? C'est là question importante à ce stade.

33 : 20 Arnaud ORAIN – Historien de l'économie, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

– Le "risque" dans de grandes compagnies de commerces, particulièrement maritimes, est factuel. Dans ce cas de figure le capital investi prend du "risque" et le profit tient compte de la perte possible, et donc trouve-là sa légitimité en quelque sorte, d'une rémunération.

34 : 00 Arthur MacEWAN

– La justification du “risque” est légitimé par et pour les prises de risques de pertes, sauf que nous ne sommes pas dans des prises de risques productifs ici, nous sommes dans une situation où l’on engage du financier dans une spéculation boursière qui est somme toute comparable à un “casino de jeux”, et où cela n’entre pas dans un protocole de réinvestissement en prise avec le monde du “travail”. En outre, le salarié qui s’investit dans son emploi, prend lui aussi un risque, celui de perdre tout son investissement en cas de difficultés de tous ordres !

On ne peut dire non plus qu’il y aurait une adéquation : prise de risque = profit ; non, bien des gens prennent des risques sans que cela soit dans la perspective d’un “profit”, tout le monde ne fonctionne pas encore en terme : ceci va-t-il me rapporter un “profit” tangible ? Certes la tendance de ce « nouvel homme » dans cet univers du capital marchand généralisé porte en ce sens ... ! Cependant, statistiquement parlant, si il existe nombre d’accidents du travail et autres maux, il n’est pas encore répertorié des “accidents” ou “maladies professionnelles” dûs à l’actionnariat !

Donc la prise de risque en soit n’engendre pas de facto un “bénéfice”, ceci est un point important, car la question est : pourquoi le “capital” engrange-t-il un profit ? Par quels mécanismes, quels en sont les rouages, tenants et aboutissants ? Autant de questions en suspend ...

Dans la crise financière de 2008/2009 les financiers puissants on-t-ils pris vraiment des risques ? Les gouvernements les ont protégés et en fait de “risques”, cela a été avec l’argent des autres ! En ce sens richesse et puissance venaient de leur position sociétale et non d’un “risque” pris ...

36 : 30 Waltraud SCHEKLE – économiste

– Le “profit” du capital n’est donc pas traduisible en terme d’ontologie causale de « rémunération du risque », mais bien plutôt en terme du “privé”, de « droit de propriété, ou droit d’auteur » etc ... mis en extension dans l’expression pudique de “privatisation” de ce qui était d’un ou du “domaine public”. C’est de l’ordre du mythe de propagande que de laisser entendre ce rapport de facto entre : profit du capital et risque du capitaliste actionnarial qui est dans ce cas une spoliation très souvent du bien commun.

Et cette notion de “biens communs” va être sans doute l’enjeu majeur pour les générations à venir.

En fait, ce sont les extensions démesurées de « droits de propriété » qui démultiplient l’accroissement des fortunes invraisemblables de quelques entités particulières sous forme de rentes, tout simplement ! Soit le « propriétaire » ou la propriété du capital !

Alors que dans un mécanisme de pures concurrences des marchés, la rente en tant que telle serait appelée à disparaître, se dissoudre, dans son ensemble dans la logique des économistes usuels, générant un “intérêt commun” ... !

Devant le dysfonctionnement du “marché”, les régulations sont dévolues aux états ...

-----

\* (ensemble de manœuvres destinées, en vu d’obtenir par ruse des biens d’autrui, à tromper des personnes physiques ou morales.)

---

### *Travail, salaire, profit - Marché*

Béatrice CHERRIER – Historienne de l’Économie, Université de Cergy-Pontoise

Time Vidéo – 01 :10

— « Le marché a toujours raison » !

Place hégémonique d’une domination qui se place au-dessus de tout, d’un principe central de l’économie d’Adam Smith jusqu’au “néo-libéralisme”, qui est en fait un discours théologique économique !

Dans les sociétés anciennes (ou “peuples premiers”), la notion symbolique du “sacré” supprime toute notion de valeur marchande. Dans ces sociétés, les “valeurs marchandes” sont cantonnées à

une sphère, cette sphère est limitée dans l'espace et dans le temps, globalement celle de l'économie de subsistance ou vivrière.

« Le marché », dans sa signification actuelle, et d'apparition récente somme toute, et n'est en aucun cas quelque chose de "naturel", c'est une création dans le cadre de législations d'états.

05 : 40 Arthur MacEWAN – Économiste

– Dire : « il faut laisser faire le marché », comme si celui-ci existait en dehors d'une structure organisée humaine, issu d'une essence "divine", alors que celui-ci dépend d'un contexte humain historique, c'est se livrer à un jeu d'illusionniste de foire !

Le "marché" est une création d'état dépendant de conditions de son histoire, et le slogan « il faut laisser faire le marché », c'est donner son aval à la "loi du plus fort" par l'inaction devant l'iniquité, le laisser-faire devant ce qui est répréhensible !

L'économie dépend de l'état et réciproquement, l'interaction joue à de multiples niveaux.

L'état est là pour faire appliquer « la Loi » et « l'Ordre »

14 : 10 Dirk EHNTS – Économiste – Technische Universität Chemnitz

– Nous savons maintenant que le « marché libre » ça n'existe pas, et que cela n'a jamais existé !

Nous avons un Droit et des institutions qui protègent "la propriété", qui lutte également contre la criminalité et "nous protège contre nous-même" !

Les "marchés" ne fonctionnent que grâce aux états qui leur offrent un cadre structurel ; dans ce cadre l'entreprise peut se développer et assurer une production efficace vers de la richesse. L'état protège ainsi les activités qui assure l'enrichissement.

17 : 00 Frédéric LORDON – Économiste, Philosophe, CNRS, Paris

– Le développement du réseau Internet est le fait d'une structure mise en application étatique via les laboratoires de recherches, l'armée et les officines de l'économie en lien avec le "néo-libéralisme". En effet le "grand capital" a besoin d'avoir à son service les rouages d'un état pour en tirer des profits, et ce en toute "intimité". Les plus grandes puissance du capital ne peuvent pas s'épanouir comme si les référents des états n'étaient pas présent ... pour faire progresser leurs propres intérêts, cela passe donc par les organisations étatiques.

Après la deuxième guerre mondiale, le capitalisme, dont les élites s'étaient largement compromises avec le nazisme (il ne faut pas l'oublier tout de même !), est obligé de composer avec « l'état providence » et la planification, ce qui a pour effet de limiter le pouvoir des "marchés". À la faveur des crises sociétales autour des années 1970 le libéralisme revient avec offensive sous le terme générique de « néo-libéralisme », un terme donc qui reconfigure l'état en supplétif des marchés.

20 : 00 Robert POLLIN – économiste

– Le « néo-libéralisme » voit le jour le 11 septembre (!) 1973 au Chili (le gouvernement du président démocratiquement élu Salvador Allende est renversé par un coup d'État militaire).

Augusto Pinochet est l'incarnation et le rouage d'un "nouvel ordre économique" instauré par les Chicago Boys, qui ont mis en place la politique économique chilienne sous sa dictature.

Margaret Thatcher et Ronald Reagan sont arrivés dans la décennie suivante, dans cette perspective d'une forme de capitalisme extrêmement agressif, dont l'idée majeure était l'éradication de "l'idéologie communiste", tout en ayant avec la république populaire de Chine totalitaire des relations on ne peut plus ambiguës depuis Nixon.

La réussite du néo-libéralisme c'est lorsque les partis politiques de la gauche (travailliste en G.B., les démocrates au U.S.A.) ont été conquis par des forces pro-capitalistes, le pouvoir du "marché" est devenu plus important une fois que les partis de la gauche estimaient que ce "capitalisme du marché" était le plus à même de savoir ce qu'il fallait faire ! C'est l'émergence d'un capitalisme, celui du néo-libéralisme, arrogant et très agressif.

23 : 46 Frédéric LORDON

– Ce "néo-libéralisme" s'en prend en fait à « l'humanité » en l'Homme ... Il a la prétention de reconfigurer un "type humain". Et même si tout système social configure plus ou moins un style

d'humanité, là ce dont il s'agit, c'est cette monstruosité (décrite par ailleurs dans le collectivisme de l'ex-U.R.R.S. ou plus actuellement la R.P.C. de Chine), la création d'un type d'humain nouveau, "l'entrepreneur de sa propre vie" !? Ou bien, l'entreprenariat général de soi-même !

L'état agit pour le compte "du marché" et du coup le légitime, et se légitime lui-même dans son action vis-à-vis "du marché" ! Ce "marché", en fin de compte, s'appuie sur l'État pour modifier l'institutionnel, comme le Code du Travail, remodeler les conditions de La Concurrence Marchande, refaire les conditions d'opération de la Finance, les régimes de retraites, mais conserve la Force Publique, la mainmise sur de grands marchés d'équipements, donc d'un côté ce "néo-libéralisme" propriétaire de nombre de médias par ailleurs, tire à boulets rouges sur le gouvernement "providence" d'après guerre (1944), du moins ce qu'il en reste, et a les relations les plus intimes et les meilleures possibles avec les personnages au sommet dudit État !

23 : 46 – Yann GIRAUD – Historien de l'économie – Université de Cergy-Pontoise

– La "croyance" dans le bienfait "du marché" dépasse le caractère cartésien d'une démarche scientifique ; "le marché" est un dogme absolutiste dans un présupposé définit comme "exact" et ses potentats n'en démordent pas ! « un mauvais "marché" sera toujours meilleur qu'une réglementation » aussi inspirée et justifiée soit-elle !

Quand bien même "le marché" aurait-il des effets négatifs sur l'économie elle-même et sur le sociétal, ce sera toujours mieux que l'intervention directe des pouvoirs public sur ce "marché" ; par contre cet état intervient encore et encore pour rendre "le marché" le plus étendu possible ...

31 : 07 Arthur MacEWAN

– Si l'on régule les "marchés" via un processus démocratique, ces "marchés" sont de fait contrôlés par ce processus, mais si l'on insiste lourdement sur le "libre-marché", à court terme ce "marché" va dominer le sociétal, créant des poches de richesses tout à fait excessives et préjudiciables, qui par le truchement de richesses individuelles ou des "groupes d'entreprises" (les multinationales), vont avoir un contrôle tout à fait indu sur les gouvernements qui renvoie à une situation non-démocratique et de tendance totalitaire, qui est ce qui se développe dans nombre de pays dits de "civilisation occidentale".

32 : 20 Olivier FAVEREAU – Économiste

— La souveraineté du pouvoir public est aujourd'hui dans une situation de crise grave, bien des grandes entreprises sont devenues plus puissantes qu'une majorité de pays membres de l'Organisation des Nations Unies ! Et en l'état, il n'y a pas de dispositif pour pouvoir les faire rentrer dans le rang ! À savoir le chantage exercé aux états de par les multinationales quant aux conditions d'implantations sur leur sol (et donc de l'emploi et de l'économie) moyennant "un environnement juridique et social hospitalier" !

34 : 20 – Kako NUBUKPO – Économiste, Université de Lomé

– Le pouvoir du capital aujourd'hui n'est pas explicite, il est non visible, il œuvre dans l'ombre. Dans notre histoire humaine c'est probablement la première fois où le politique, censé rendre compte, n'est en fait qu'un des instruments d'un jeu dont il devient un rouage plus ou moins complaisant. Le politique, dans cette situation, ne joue plus vraiment, dans nos démocraties en Europe, le rôle d'arbitrage autour de l'intérêt général des populations. La financiarisation exacerbée de l'économie et son intrusion dans l'état, empêchent dès lors le politique de se donner les moyens de sa vision.

35 : 55 – Alain SUPLOT – Juriste Collège de France, Paris

– Le paradoxe de la situation contemporaine

Le politique déclame que : "un état c'est comme une entreprise" (affirmation qui d'un point de vue juridique est de l'ordre de la plus totale bêtise)

De l'autre côté, on affuble les entreprises de devoir se préoccuper de ce qui est de l'ordre de l'institutionnel d'état ; l'écologie, santé et l'hôpital, les injustices inégalitaires sociétales etc ...

Nous sommes là devant les symptômes du désordre de la globalisation plutôt que d'une pensée réfléchie sur l'articulation entre l'économie et le pouvoir politique.

(Esther Duflo : L'économisme est comme un plombier !)

Un vieux monde résiste ... alors que le nouveau peine à naître ! (Antonio Gramsci – philosophe 1891/1937), définition d'une société humaine en crise profonde.

Ainsi, grâce au soutien étatique le "néo-libéralisme" résiste encore, alors que le mercantilisme\* resurgit de ses cendres. Un pouvoir impérialiste sur le plan économique, U.S.A., Chine totalitaire, Russie "démocratique autoritaire" ...

23 : 46 Frédéric LORDON

– Au reste cela fait maintenant quarante ans que nous sommes "en crise" (soit la fin des années 70 !)

Le chômage de masse, est un principe de crise

Des énormités en matières d'inégalité, sont un autre principe de crise ...

Mais en fait, "une situation de crise", c'est lorsque s'opèrent des changements qui modifient significativement la configuration institutionnelle.

Nous vivons la chute d'une imposture ; celle du "néo-libéralisme", car en fait la régulation du mondialisme libéral ne s'effectue jamais dans les faits.

Nous entrons dans une phase de recrudescence économique d'états nations belliqueux au sens du XVIIIe siècle, à savoir le mercantilisme avide de cette époque, comme le fait la Chine (commerce au loin, accumulation de métaux précieux) l'état boostant l'activité liée autour dudit commerce en question. On est très protectionniste à l'import, mais très agressif à l'export, accumulant ainsi une richesse à court terme, cela permet de lever des armées et leur armement, et pas pour maintenir une "paix" !

44 :55 Fritz HELMEDAG – Économiste (Technische Universität Chemnitz)

– Si l'on observe aujourd'hui la situation, force est de constater que la stratégie militaire gagne partout du terrain, et que l'approvisionnement en matière première se fait accompagné par des actions militaires. Par exemple, dans le domaine de l'industrie pétrolière, on tente d'éliminer les nouveaux producteurs qui mettraient en danger l'hégémonie des puissants installés, etc ... le commerce mercantile extrémiste c'est aussi potentiellement une situation de guerre (voir positions géographiques des marines des U.S.A., de la Chine, la Russie, ils se frôlent, se jaugent ... et engendre des conflits multipliés dans l'objectif de l'accès aux ressources.)

Jacques Turgot, (1727/1781) : « L'essence de la pratique économique, c'est donner le moins pour avoir le plus. »

Ceci est la nourriture de la violence anthropologique du mercantilisme érigé comme fin en soi.

Le désespoir engendré par la détresse donne de la violence, car historiquement de mauvaises conditions d'existences factuelles excèdent, et mènent toujours à la guerre, toujours !

« Qui n'a pas un morceau de pain, prend un caillou » ... et ce n'est pas pour le manger !

-----  
\* (Âpreté au gain dans l'exercice du commerce, tendance à rechercher un gain ou un avantage matériel dans toute activité, avidité.)

-----  
(en note du transcripteur)

— Ce résumé a été l'occasion pour moi de revivre le fil de mon propre parcours sociétal et professionnel ayant commencé à entrer sur le "marché du travail" de la France donc, en février 1971 à 17 ans ... pour être à la "retraite" en novembre 2014 à taux plein (et au montant de pension lamentable [850€ mensuels] !), soit 43 ans d'activités, de luttes, parfois très rudes voire faites de violences sourdes sous bien des formes, mais encore en vie !

Je ne puis que porter un témoignage très appuyé sur ces documents qui reflètent une dure réalité factuelle aux vicissitudes diverses, celles que j'ai vécues de plein fouet, comme bien d'autres personnes sans doute !

Pour autant, avons-nous tous le même goût pour les valeurs au frontons de nos institutions : « Liberté, égalité, fraternité » ? Des idéaux ? Des valeurs mythiques à redéfinir ? Nous allons vivre des matins difficiles ... ceci dit il ne faut pas baisser les bras, mais bien plutôt essayer de soutenir la jeunesse !